

République Française**Département de la Charente****Séance du Jeudi 27 Novembre 2025****Délibération n°20251127_07****Nombre de conseillers communautaires :**En exercice : **70**Présents : **49**Suppléants : **2**Pouvoirs : **6**= **VOTANTS : 57**- dont « pour » : **54**- dont « contre » : **2**- dont « abstention » : **1****Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : présentation et validation de la prospective budgétaire 2026-2029**

Le jeudi 27 novembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21/11/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de SAINT-AMANT-DE-BOIXE.

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – DE LUSTRAC Jean-Marc - CAMY Bruno - LASBUGUES Elisabeth – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - PINGANAUD Paul - TURLOT Françoise - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

4-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à THURU Marie-Danièle

5-TEILLET Anne pouvoir à BOIREAUD Philippe

6-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

Absents/excusés : BOUYSSET Céline – BORNE Bernard – FLAUD Yves – POTEI Maryse - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques – PERRON Michelle - CHAUSSIEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - LAVERGNE Didier - CHARRIAUD Sébastien – BOURABIER Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : présentation et validation de la prospective budgétaire 2026-2029

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement et de la voirie informe le conseil communautaire qu'une étude prospective budgétaire concernant le budget annexe du SPAC (service public d'assainissement collectif) a été demandée au conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP.

Cette étude a été réalisée à partir de la démarche préalable d'une rétrospective budgétaire (évolution de la structure et des ratios budgétaires du SPAC sur la période 2020 – 2024).

Cette rétrospective a mis en évidence une dégradation de l'EBF (excédent brut de fonctionnement) sur la période 2020-2024, compte tenu notamment de la disparition progressive des subventions d'exploitation de l'agence de l'eau non compensées par les hausses (2% par an) des redevances du service.

Cette 1^{ère} analyse a néanmoins mis en évidence le fait que l'**EBF demeurait largement positif** et donc « rentable » au regard de son cycle de fonctionnement.

Il est cependant insuffisant pour couvrir les charges d'amortissement et frais financiers.

La CAF brute (capacité d'autofinancement brute) a suivi naturellement la dégradation de l'EBF. **La dynamique des charges et des recettes d'exploitation s'est inversée à partir de 2022.**

La part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette est cependant élevé à 45,65 % (15 % étant satisfaisant). Mais la baisse constante de la CAF brute n'est pas dans la logique de fonctionnement d'un SPIC, surtout quand ce dernier a des investissements en projet.

La diminution plus importante de la CAF brute se traduit par une évolution de la CAF nette inquiétante.

Dans le cadre d'investissements conséquents à venir, elle doit non seulement permettre de financer le remboursement d'un nouvel emprunt mais également de continuer à constituer une ressource d'investissement.

Or, la trajectoire de la CAF nette pourrait compromettre la soutenabilité de la politique d'investissement.

Il est rappelé par ailleurs que le budget annexe du SPAC ne dispose pas d'une trésorerie propre et est dépendant de la trésorerie du budget général. Or en 2024, le fonds de roulement et le besoin afférent (BFR) était négatif de - 185 000 €.

Le FDR négatif impacte directement les éléments du bilan du budget principal au niveau du BFR en venant diminuer la trésorerie disponible.

Le budget SPAC est en phase de désendettement depuis 2019. Le dernier emprunt de 600K€ a été souscrit en 2018.

A 2 539K€, il correspond à 114€ par habitant alors que la valeur était de 182€ en 2020.

Il est constitué de 30 emprunts (deux à taux révisables) auprès des établissements de crédits pour un capital restant dû de 2 404K€.

18 emprunts sont en cours auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne pour un capital restant dû de 135K€. Néanmoins, l'endettement avec 2,66 années de produits est très élevé (4,66 années en 2020). Il demeure néanmoins maîtrisé car inférieur à 6 ans.

Si la CAF brute poursuit sa trajectoire baissière, elle ne serait pas forcément à même d'assurer l'annuité de la dette d'un nouvel emprunt. Et le ratio d'endettement déjà très élevé serait encore plus dégradé.

RÉTROSPECTIF

	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	1 105 661	1 030 689	952 107
Charges de fonctionnement courant	437 662	420 819	422 637
Excédent brut de fonctionnement	667 999	609 871	529 470
Capacité d'autofinancement brute sans projet	573 116	507 917	435 636
- Remboursement des dettes bancaires et assimilées	361 747	355 437	340 593
Capacité d'autofinancement nette sans projets	211 369	152 479	95 043
Total des emplois stables d'investissement			
Total des ressources stables d'investissement			
Impact sur le fonds de roulement net global			
FRNG hors projet	-22 490	54 175	-185 149
Encours de la dette hors projet	3 279 207	2 899 888	2 539 475
Charges financières	98 487	101 620	96 630

RATIOS	2022	2023	2024
Taux EBF/Produits courants	60,4%	59,2%	55,6%
Taux de CAF brute	51,8%	49,3%	45,8%
FRNG en jours de charges courantes	-19	47	-160
Taux de désendettement (en année de CAF brute) hors projet	5,7	5,7	5,8

Conclusion de la rétrospective budgétaire 2020 - 2024 :

Le budget annexe SPAC connaît une érosion de sa CAF brute suite à l'effet combiné d'une baisse de ses redevances d'assainissement et une hausse des achats et charges externes.

Ainsi, à emprunts constants, le financement disponible n'est plus suffisant pour autofinancer des investissements significatifs.

De plus, le fonds de roulement négatif ne peut pas constituer un apport aux projets nouveaux.

La variable d'équilibre est le budget principal mais il ne peut pas supporter le reliquat de financement des investissements de son budget annexe.

Mener une réflexion sur les projets à venir n'a d'intérêt que si la Communauté de communes est en capacité de revoir à la hausse ses redevances d'assainissement et à maîtriser les achats et charges externes.

Dans un 2nd temps, une étude prospective a été réalisée sur la période 2025 – 2029 avec 2 étapes :

- Etude « au fil de l'eau » (sans nouveaux investissements) ;
- Etude « avec projets d'investissements ».

Les données d'entrées prises en compte pour la prospective :

PRODUITS :

- Augmentation de la redevance assainissement annuelle de 3 % à partir du 1er janvier 2026 (contre 2 % aujourd'hui) ;
- Passage de 500 à 1 500 € de la redevance de raccordement (PFAC) à partir du 1er janvier 2026 ;
- Passage de 100 à 150 € sur les contrôles lors des ventes à partir du 1er janvier 2026 ;
- Fin de la DSP Aigre/Verdille et Mansle-les-Fontaines au 1er janvier 2028 avec reprise en régie par la collectivité.

CHARGES :

- Charges de personnel : une augmentation de 3 % annuelle (liée à la CNRACL et aux changements d'échelons / grades), recrutement d'un apprenti à partir de 09/2026 en prévision du remplacement d'un agent en 2028, recrutement d'un ETP lors du passage en régie du service (2028).
- Achats et charges externes : Augmentation annuelle de 2 % et augmentations des fluides (carburant, électricité) en 2028 liées au passage en régie du service.

Un emprunt de 400 000 € sera par ailleurs souscrit pour le financement des travaux de la station d'épuration de Saint-Amant-de-Boixe réceptionnés le 18/11/2025. L'absence d'emprunt viendrait peser sur la trésorerie générale de la collectivité.

Sur la période étudiée, on constate 2 « phases » :

- 2026-2027 : même conjoncture qu'aujourd'hui ;
- 2028-2029 : reprise en régie des DSP d'Aigre/Verdille et de Mansle-les-Fontaines + mise en service de l'assainissement collectif à Tusson.

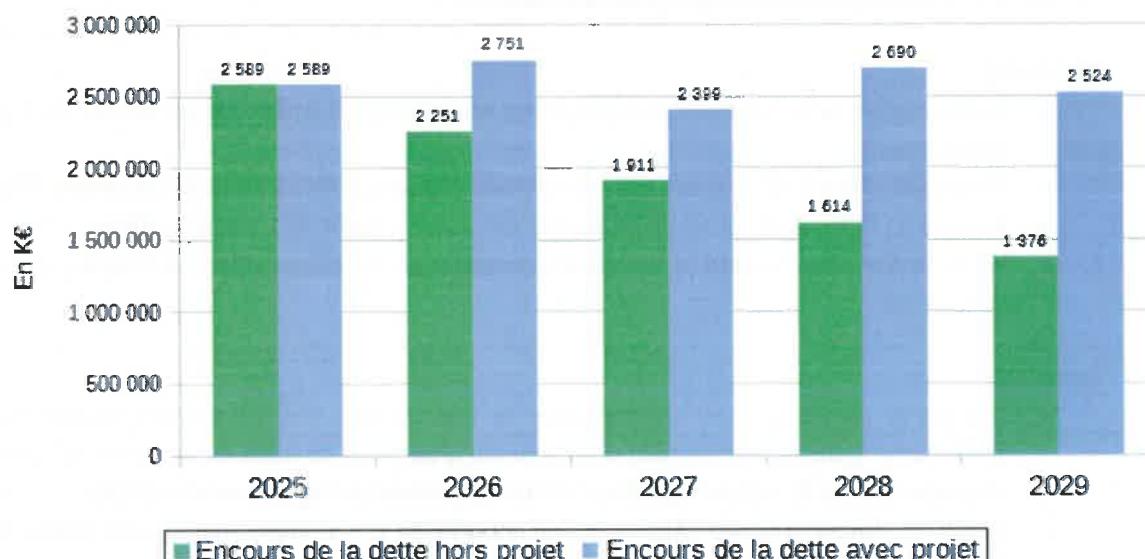
Entre 2025 et 2027, la CAF brute ne suffit pas à financer les investissements courants.

De 2028 à 2029, avec la reprise du service (Aigre/Verdille et Mansle-les-Fontaines) en gestion propre (en régie), la collectivité retrouve un nouveau souffle et dégage une CAF nette pouvant lui permettre des investissements nouveaux.

Les projets d'investissement pour 2026-2029 :

- Des investissements cumulés de 3 970 K€ sont prévus :
 - 2026/2027 : 720 K€ pour la STEP de MONTIGNAC, des réhabilitations des réseaux pour 230 K€ (communes de VARS et AIGRE) et l'achat d'un véhicule pour 30 K€.
 - 2028 : 2 200 K€ pour les travaux sur la commune de TUSSON
 - 2029 : 620 K€ pour la réhabilitation des réseaux de MONTIGNAC et 170 K€ pour ceux de Saint-Amant-de-Boixe.
- Des subventions à hauteur de 1 970 K€ soit environ 50 % du projet sont attendues (Agence de l'eau et potentiellement le Département).
- Des recettes liées aux nouveaux raccordements de TUSSON sont envisagées à hauteur de 358 K€ (202 branchements et redevances).
- Il est prévu un financement par l'emprunt dans un premier temps à hauteur de 500 K€ sur les travaux de la STEP de MONTIGNAC et les réhabilitations de réseaux.
- Un second emprunt en 2028 pour 600 K€ pour les travaux de TUSSON.
- Enfin un troisième emprunt plus faible que le reste à charge en 2029 grâce à la CAF dégagée sur les années 2028 et 2029.
- Sur la période, l'endettement prévu est de 1 200 K€ (inférieur au montant remboursé des emprunts existants).

Impact sur l'endettement des projets



Prospective budgétaire SPAC 2025 – 2029 avec projets d'investissements :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits de fonctionnement courant	1 105 661	1 030 689	952 107	930 120	979 052	1 007 055	1 626 399	1 360 908
Charges de fonctionnement courant	437 662	420 819	422 637	462 034	470 449	498 701	570 663	586 476
Excédent brut de fonctionnement	667 999	609 871	529 470	468 088	508 603	508 354	1 055 736	774 432
Capacité d'autofinancement brute avec projets	573 116	507 917	435 636	419 338	415 503	488 673	642 475	658 133
- Remboursement des dettes bancaires et assimilées	361 747	355 437	340 593	350 000	338 381	351 806	309 726	265 095
Capacité d'autofinancement nette avec projets	211 369	152 479	95 043	69 339	77 122	56 867	332 749	385 038
Total des emplois stables d'investissement				967 490	846 433	1 083 806	2 646 246	1 215 115
Total des ressources stables d'investissement				1 060 096	1 230 503	788 673	2 692 495	1 215 653
Impact sur le fonds de roulement net global				92 606	384 070	-295 133	46 249	538
FRNG avec projets	-22 498	54 175	-185 149	-92 543	291 527	-3 686	42 643	43 181
Encours de la dette avec projet	3 279 207	2 899 888	2 539 475	2 589 475	2 751 894	2 399 288	2 689 562	2 524 467
Charges financières	98 487	101 620	96 630	87 000	93 000	101 581	89 661	103 699
Taux EBF/Produits courants	60,4%	59,2%	55,6%	50,3%	51,9%	50,5%	64,9%	56,9%
Taux de CAF brute	51,8%	49,3%	45,8%	45,1%	42,4%	40,6%	39,5%	47,8%
FRNG en jours de charges courantes	-19	47	-160	-73	226	-3	27	27
Taux de désendettement (en année de CAF brute) avec projets	5,7	5,7	5,8	6,2	6,6	5,9	4,2	3,9

Conclusion de la prospective budgétaire 2025 - 2029 :

Entre 2025 et 2027, une capacité de financement après remboursements des emprunts très faible, ne laissant pas la possibilité à la collectivité de pouvoir subvenir à ses investissements courants futurs sans recours à l'emprunt. Le recours à l'endettement sera donc mobilisé afin de ne pas dégrader le FDR et pour ne pas mobiliser le budget principal d'avantage.

Entre 2028 et 2029, la sortie de la DSP permet à la collectivité de retrouver un autofinancement suffisant pour ses investissements courants et même pour ses projets futurs.

Des projets conséquents sont prévus sur la période (près de 4 000 K€), rendu possible par le relèvement de l'autofinancement et les financements extérieurs (emprunts et subventions représentant 3 170 K€ soit 80 % des investissements).

Le Fonds de roulement laissé fin 2029 devra être revu à la hausse sur les années suivantes afin qu'il atteigne au minimum 90 jours de charges (145 K€).

Monsieur le Vice-Président propose d'approuver les orientations présentées dans la prospective budgétaire précitée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité :

- D'APPROUVER les données prises en compte dans le cadre de la prospective budgétaire du budget annexe du SPAC pour la période 2025-2029 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,



AR Prefecture

016-200072023-20251127-20251127_07-DE

Reçu le 03/12/2025

